

**Jeudi 27 Mars 2014**

**APPEL**

## **À la poursuite de la structuration de l'apiculture**

**Nous, apiculteurs, producteurs de miel, de gelée royale, de reines et de pollen, non syndiqués ou issus de familles syndicales différentes, appelons à la poursuite de la structuration de l'apiculture, mise en route par le Plan de développement durable de l'apiculture (PDDA), afin que notre activité sorte de ses difficultés récurrentes, et pour le bien de nos colonies d'abeilles.**

**L'apiculture se trouve à un tournant : il y aura un avant et un après le 1<sup>er</sup> avril 2014.**

Cinq organisations, l'UNAF, le SNA, la Confédération Paysanne, la FFAP et la FNOSAD, ont quitté le dernier Comité Stratégique Apicole (CSA). Elles ont adressé dans la foulée deux courriers au Ministre de l'Agriculture, qui les a reçus le 18 mars dernier. Depuis, elles appellent à une manifestation, lors de la prochaine réunion du CSA, le 1<sup>er</sup> avril après-midi, conditionnant la mise en œuvre du PDDA à l'interdiction des NEONICOTINOÏDES.

Nous sommes totalement en désaccord quand ces 5 organisations disent nous représenter.

La cohésion fragile de l'apiculture, mise en place dans le cadre du processus du PDDA, basée sur le consensus de toute la filière et la marche en avant, est en train de craquer.

**Nous sommes tous des apiculteurs, ouverts au dialogue, qui, ne perdons à aucun moment de vue les problèmes de nos colonies liés aux traitements phytosanitaires.**

C'est tellement évident que nous avons participé à la définition et soutenu le préalable, du Plan stratégique pour l'apiculture à 2025, précisant qu'aucun de ces objectifs ne pourra être atteint si nos colonies d'abeilles ne retrouvent pas leur bonne santé.

**Nous ne pouvons plus nous contenter de discours simplificateurs : OUI la protection des cultures ne tient pas encore suffisamment compte de la protection des pollinisateurs ; OUI nous sommes convaincus que la plupart des insecticides, des fongicides et même des herbicides ont des conséquences graves sur la santé des colonies ; OUI nous avons des graves problèmes sanitaires sur le cheptel apicole (maîtrise de l'infestation varroa, pathologies et virus...) ; OUI nous avons besoin d'en savoir plus sur les interactions entre environnement et pathologies...**

**Mais les progrès pour nos colonies ne se feront que dans la transparence des réalités techniques et scientifiques.**

**OUI nous avons besoin que notre institut travaille en partenariat avec les chercheurs et les instituts des autres filières agricoles concernées pour enrayer le déclin des abeilles, afin de retrouver nos capacités de production.**

Nous exprimons notre « ras-le-bol » de cette méthode récurrente proposée par ces 5 organisations, au mépris du travail de fond que nous effectuons pour le bien des colonies d'abeilles et des apiculteurs, au mépris de l'effort de construction et de structuration interne à notre filière, et avec les autres filières agricoles.

La méthode choisie pour faire avancer le PDDA n'est pas le débat aujourd'hui.

Nous affirmons que la politique de la chaise vide n'est pas une méthode de gouvernance.

Parce que les apiculteurs manquent d'informations objectives, nous nous permettons de rappeler que dans la structuration nationale actuelle, issue du Plan de développement durable de l'apiculture :

- le Comité apicole de FRANCEAGRIMER, où toute la filière siège, s'occupe des orientations de la filière (approche globale et stratégique) ;
- l'ITSAP s'occupe de l'aspect technique/exploitation et de la recherche appliquée (avec ses moyens propres, ou dans le cadre UMT Prade, ou en partenariat avec les instituts des autres filières agricoles) ;
- ADA France s'occupe de l'aspect développement apicole (installation, formation, etc.) ;
- la gestion sanitaire est en cours de réorganisation et de professionnalisation, au niveau national et régional, dans le cadre de la réforme globale du sanitaire, et dans une logique de cohésion avec les structures techniques régionales (ADA).

Pour finaliser la structuration de l'apiculture, nous avons besoin de nous occuper de l'aspect économique, qui n'intéresse par essence que les professionnels :

- stratégie économique, organisation du marché (production, segmentation, regroupement de l'offre, normes, fraudes, gestion des signes de qualité, étiquetage, etc.) ;
- question fiscale ;
- pollinisation : définir un interlocuteur syndical des filières semences, fruitières et maraîchères ;
- donner aux apiculteurs un accès au fond de mutualisation, et des assurances collectives professionnelles de qualité.

Suite à l'annulation, sous la pression des opposants à toute forme de structuration, d'une première réunion, en mars 2014, organisée par FRANCEAGRIMER, réunion qui devait porter sur l'élaboration d'un projet collectif autour de sujets d'intérêts commun (formation, installation, organisation du marché, innovations, rentabilité des exploitations, gestion des signes de qualité, code des usages, qualité des produits de la ruche, importation de miels de mauvaise qualité, lutte contre les fraudes et l'adultération, étiquetage, etc.), nous réaffirmons notre détermination à organiser cette réunion et à faire naître un collège producteurs, commencement d'une interprofession apicole.

Parce que nous voulons participer au financement des travaux de recherche appliquée, de conseil technique à nos exploitations, au développement de notre activité, et donc au final à **la gouvernance responsable de notre filière**, il est nécessaire de mettre en place une interprofession.

Nous rappelons que le Comité apicole a adopté le 14 janvier 2014, à l'unanimité (c'est-à-dire aussi par l'UNAF, le SNA, la CONF, la FFAP et la FNOSAD), une motion proposant de fixer à 50 ruches le seuil déterminant l'exploitation au sens de la statistique agricole, définissant ainsi le producteur professionnel et l'apiculteur de loisir.

Nous affirmons que la structuration économique de l'apiculture n'est pas secondaire. Elle est un moteur collectif puissant pour exister dans le paysage agricole et dans les espaces naturels, y protéger nos colonies d'abeilles et nos intérêts, et que ses retombées sont favorables à toutes les formes d'apiculture, même celle de loisir qui n'y contribue pas financièrement.

**Nous considérons que la construction de la filière, telle qu'elle se passe en ce moment, est un processus global nécessaire à toutes les composantes de notre filière (professionnelle, pluri-active et de loisir) et une occasion rare, pour l'organiser et donc la défendre.**

**La crise sans précédent que subit la filière apicole est aussi liée à son manque de structuration.**

Nous n'accepterons pas que des organisations, autoproclamées représentatives de la filière, volent cette opportunité aux apiculteurs.

## **Liste des 18 premiers signataires (par ordre alphabétique) :**

- **Bernard BERQUE**, adhérent à la FDSEA des Landes, adhérent au SPMF (Syndicat des producteurs de miel de France), ancien Président du SPMF, ancien Président de la section apicole de la FNSEA.
- **Philippe DAUZET**, adhérent à la Confédération Paysanne, administrateur de l'ADARA (Association de développement de l'apiculture en région Rhône-Alpes), premier Président de l'ITSAP-Institut de l'abeille, ancien Président de l'ADARA.
- **Jean-Yves FOIGNET**, adhérent à la Confédération Paysanne, Président de l'ITSAP-Institut de l'abeille, administrateur du Syndicat AOC Miel de Corse - Mele di Corsica.
- **Cyril FOLTON**, adhérent à la Confédération Paysanne, Président de l'ADAPI (Association pour le développement de l'apiculture provençale), administrateur d'ADA France, administrateur de l'ITSAP-Institut de l'abeille.
- **Sylvain LAFARGE**, Président du GPGR (Groupement des producteurs de gelée royale française), administrateur d'ADA France.
- **Jean-Louis LAUTARD**, Président du Syndicat des miels de Provence et des Alpes du Sud (IGP Provence et Label Rouge), Vice-président du SPMF, , représentant apicole pour la FRSEA PACA.
- **Éric LELONG**, Président de l'ADAPRO LR (Association de développement de l'apiculture professionnelle en Languedoc-Roussillon), représentant apicole de la FRSEA Languedoc-Roussillon, administrateur d'ADA France.
- **Sonia MARTARESCHE**, adhérente à la Confédération Paysanne, Trésorière de l'ITSAP-Institut de l'abeille, administratrice d'ADA France, deuxième vice-présidente de l'ADARA, ancienne porte-parole de la commission apicole de la Confédération Paysanne.
- **Thomas MOLLET**, adhérent au SPMF, Président de l'ADAAQ (Association de développement de l'apiculture en Aquitaine), Vice-président de l'ITSAP-Institut de l'abeille.
- **Claude NOEL**, adhérent SPMF, Président de FEDAPI (Fédération des coopératives apicoles de France), Président de Naturalim - France Miel, administrateur de France Miel.
- **Rémy PELISSIER**, adhérent à la Confédération Paysanne, ancien Président du GPGR.
- **Manuel ROGER**, adhérent de la Confédération Paysanne, Président de l'ADAPIC (Association de développement de l'apiculture en région Centre), responsable et membre de la commission apicole de la Confédération Paysanne Région Centre.
- **Dominique RONCERAY**, adhérent de la Confédération Paysanne, Président d'ADA France (Fédération nationale des associations de développement apicole), administrateur de l'ADAPIC.
- **Xavier ROUX**, adhérent du SPMF, secrétaire de l'ITSAP-Institut de l'abeille, ancien président de l'ADAPRO LR.
- **Joël SCHIRO**, Président du SPMF.
- **François SERVEL**, adhérent du SPMF, Président de coopérative apicole.
- **Pierre TORRE**, Président du Syndicat AOC Miel de Corse - Mele di Corsica.
- **Paul TRISTANI**, adhérent de la Confédération Paysanne, Vice-président du Syndicat AOC Miel de Corse - Mele di Corsica, administrateur d'ADA France.